

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 26 septembre 2011

2011 DASES 247G : Subvention (10.000 euros) à l'association Quatre Compagnie en Résidence (5e) pour l'atelier théâtre.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à « QUATRE COMPAGNIES EN RESIDENCE », d'un montant de 10 000 euros, au titre de l'année 2011,

Sur le rapport présenté par Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à « QUATRE COMPAGNIES EN RESIDENCE » située chez M.JP Chagnollaude – 50 rue Descartes - 75005 Paris, (n° dossier : 2011_04401, simpa : 24281) au titre de l'année 2011, pour l'atelier théâtre « éducation affective et sexuelle et prévention des abus sexuels à destination de personnes en situation de handicap mental ».

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la provision destinée à financer les actions en faveur des personnes en situation de handicap, rubrique 52, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34007 du budget de fonctionnement de l'année 2011 du Département de Paris et de l'année suivante sous réserve de la décision de financement.

